

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Étrangère, LAFFITE-BOLLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 57 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 03 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 35 — — Direct-Mixte.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnibus-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Morning-Post* dit : Nous sommes à même de
pouvoir déclarer que l'Empereur Napoléon a re-
connu ce fait que rien ne peut amener une récon-
ciliation entre l'Église et l'Italie.

Les dépêches de Rome annoncent que l'énergie
récemment déployée par le roi Victor-Emmanuel
n'a nullement changé les sentiments du Pape à
l'égard de ce souverain. Pie IX ne montre aucune
reconnaissance à la France pour son attitude vis-
à-vis de Garibaldi.

La suppression des dangers de révolution euro-
péenne résultant de la défaite de Garibaldi a
rendu plus intimes les relations de Napoléon III
avec le roi Victor-Emmanuel et a mûri les résolu-
tions de l'Empereur. Cependant l'Empereur aura
à rechercher le moment le plus convenable et les
moyens les plus politiques pour laisser le Pape et
Victor-Emmanuel face à face.

Nous sommes convaincus que l'Empereur est
déterminé à résoudre la question romaine. Si cette
solution n'est pas réalisée dans quelques semai-
nes, nous n'en serons ni découragés, ni surpris ;
mais nous serions fort désappointés et bien trom-
pés, si l'armée française restait à Rome une
année de plus. — Havas.

Le journal officiel de Madrid déclare qu'à la
suite d'une audience dans laquelle l'ambassadeur
d'Espagne a donné de franches explications à
l'Empereur, toute divergence d'opinions a cessé
entre le cabinet des Tuileries et le gouvernement
espagnol.

Le général O'Donnell est arrivé à Madrid. —
Havas.

Les nouvelles d'Italie deviennent de plus en
plus rares, et les dépêches, peu nombreuses, qui
nous parviennent, se contredisent l'une l'autre.
Tantôt on nous dit que Garibaldi sera jugé par le
sénat constitué en haute cour de justice, tantôt
on nous annonce que les prisonniers d'Aspro-

monte seront renvoyés devant une commission
militaire. Un autre télégramme prétend que dans
le dernier conseil des ministres qui a été tenu à
Turin, les uns se sont prononcés pour un tribunal
politique, les autres pour une cour martiale.

Une seule chose est certaine, c'est que le gou-
vernement est fort embarrassé. (Pays.)

D'après la *Gazette de Turin*, le ministère vou-
drait que le procès de Garibaldi eût lieu devant un
tribunal militaire. Cette feuille ajoute qu'en pré-
vision du cas où le tribunal se déclarerait incompé-
tent, la question a été soumise à une conférence
de procureurs généraux.

D'après la *France*, on terminerait à Turin un
travail d'épuration qui serait prochainement sou-
mis au conseil des ministres. D'après ce travail,
un grand nombre de fonctionnaires de l'ordre
civil, jugés insuffisants, seront mis à la retraite.
Plusieurs d'entre eux devraient être remplacés
par des officiers supérieurs, qui consentiraient à
exercer des fonctions administratives, à cause de
la situation exceptionnelle du pays. Ces officiers,
déjà choisis et connus pour leur caractère éner-
gique, seraient envoyés comme préfets dans l'Italie
méridionale. Le corps de la marine serait aussi
l'objet d'une réorganisation nouvelle.

La *Gazette officielle* publie un bulletin de la
santé de Garibaldi jusqu'au 5 septembre. La bles-
sure a pénétré l'articulation du pied. La malléole
du tibia droit est fracturée. L'inflammation ne
présente pas actuellement de symptômes alar-
mants. La fièvre est légère. Le malade est calme
et mange avec appétit.

Une consultation de médecins a eu lieu jeudi. Il
a été constaté qu'il n'y avait pas de projectile
dans la blessure. Les médecins croient que la cure
sera longue, mais que le malade ne court aucun
danger. Les médecins appelés en consultation ont
quitté la Spezzia. La blessure de Menotti Garibaldi
est sans gravité.

Le journal la *Fatria*, de Naples, dit que le
général Cialdini a publié une proclamation accord-
ant un court délai aux garibaldiens débandés

d'Aspromonte et de Sicile pour se présenter aux
autorités royales.

Naples, 6 septembre. — Par suite de l'état de
siège, on ne célébrera pas demain l'anniversaire
de l'entrée de Garibaldi à Naples. La municipalité
a décidé que le fonds de 8,000 ducats destiné à
cette fête sera distribué aux établissements de
bienfaisance.

La *Gazette officielle* donne un démenti aux as-
sertions contenues dans le rapport sur l'affaire
d'Aspromonte, publié dans le *Diritto* par quelques
officiers garibaldiens.

La *Gazette de Turin* donne la réponse du pré-
sident de la chambre à la lettre de quelques dépu-
tés, relative à l'arrestation de MM. Mordini et
Fabrizzi. Le président dit qu'il ne croit pas pouvoir
interpeller officiellement le ministère sur ces ar-
restations; mais qu'il s'en expliquera officieuse-
ment avec le président du conseil.

Les jeunes princes de Savoie sont arrivés le 5
septembre à Gènes. — Havas.

On lit dans la *Correspondance de Rome* :

« Plusieurs journaux ont répété à l'envi que
M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères de
l'empire français, avait envoyé une note diploma-
tique à Rome, dans laquelle, après avoir « repré-
» senté plus vivement que jamais à Pie IX les
» périls que court l'Italie, et la position délicate
» qui est faite à la France, il le conjurait d'en
» venir à une conciliation, afin d'épargner de
» plus grands maux à la Péninsule. » Nous croyons
savoir que l'envoi de cette note est une fable. »

La chambre des députés de Berlin a adopté le
3 septembre, à la presque unanimité, le projet
de loi ayant pour objet le développement en prin-
cipe de l'abaissement des droits d'entrée. Les
mesures de l'ordre économique ont été votées
par 232 voix contre 26. Les cléricaux ont voté
avec la minorité. La question militaire sera dis-
cutée jeudi prochain.

La ville libre de Francfort a donné son adhé-

FEUILLETON.

EDMÉE

(Suite.)

III. — RÊVES DE BONHEUR.

Le lendemain, chacun raconta ses prouesses de la
veille.

Gédéon Lucas déclara avoir fait un dîner de roi.

Laurent Hiver exhiba le prix remporté par lui et
consistant en un gobelet d'étain qui pouvait valoir deux
francs.

Albert Désormeaux dit que, de sa vie, il n'avait tant
fumé, et il souligna le mot.

Valentin Planterose confessa qu'il avait dansé une sim-
ple contredanse avec une demoiselle assez jolie, qu'il ne
connaissait pas.

— C'était sans doute une étrangère? hasarda naïve-
ment le petit clerc.

— Si j'étais que de M. Planterose, je me ferais tirer les
cartes, ajouta le second clerc.

— A quoi cela me mènerait-il?

— A savoir le nom de votre belle inconnue.

— Ensuite?

— Celui de son pays.

— Enfin?

— Enfin!

Il n'en faut pas davantage
Pour aller demander
Une fille en mariage
Et se la voir accorder.

Valentin allait répondre; mais les pas de M. Noireau,
retentissant dans l'escalier, lui coupèrent la parole et il
se contenta de rougir, ce qui n'échappa point au regard
d'Albert.

M. Noireau, entrant alors, fut salué du grincement
des quatre plumes dont il a été parlé au commencement
de cette histoire.

— Vous parlez bien haut tout à l'heure, dit le notaire.

— On collationnait, répondit Albert.

— Ah!

— Oui.

— Et qui collationnait?

— Moi et le petit clerc.

— Et vous collationniez? ..

— Un acte.

— Sans contredit...

— Ah! celui-ci.

— Bien! bien! — Il ment comme un archange de dents,
pensa M. Noireau. Ils causaient, c'est évident. Il faudra
que je mette ordre à ça. Il traversa l'Étude et entra dans
son cabinet.

— Vous me ferez avoir des désagréments, messieurs,
s'écria le principal, lorsque la porte du cabinet du pa-
tron se fut refermée. M. Noireau n'est pas dupe de votre
répouse embarrassée, Albert.

— Après tout, s'il n'est pas content, qu'il prenne des
cartes.

— Monsieur Désormeaux!

— On ne peut pas dire un mot maintenant...

— Vous avez raison...

— Sans doute, j'ai raison.

— Travaillons.

— Travaillez, si vous voulez; mais je me rappelle
que je n'ai pas lu mon journal, et je ne puis rien faire
avant de savoir les nouvelles du jour.

L'année 1856 et les deux premiers mois de 1857 s'é-
coulerent sans amener aucun incident.

M. Gédéon Lucas avait toujours un faible pour les bons
diners, Albert Désormeaux continuait à se considérer
comme le futur successeur de M. Noireau, Laurent Hiver
était toujours fanatique du jeu de balle, Valentin pen-
sait toujours à la belle blonde qu'il avait fait danser à la
fête d**, sans être plus avancé que le premier jour, en
ce qui touchait sa famille et le pays qu'elle habitait. Ce
n'était pas faute de chercher à obtenir ces renseigne-
ments et de mettre tout en œuvre pour arriver à ses fins.
Il était retourné mystérieusement plus de dix fois au
village d**, et souvent par des temps affreux, dans l'es-

sion au traité de commerce franco-prussien en faisant quelques réserves sans importance et de pure forme. Il est faux que la ville de Francfort ait demandé la réunion d'une conférence pour délibérer sur les propositions autrichiennes. — Havas.

Un télégramme de Cattigne, du 5 septembre, annonce que le gouvernement monténégrin dément officiellement la nouvelle, envoyée de Constantinople, que les Monténégrins auraient pendu cent prisonniers turcs.

Raguse, 6 septembre. — Les Turcs menacent de reprendre les hostilités, si les conditions proposées par Omer-Pacha ne sont pas acceptées demain.

Ces conditions comprennent l'établissement d'une route militaire de Spuz à Niksich, coupant la principauté en deux, et l'exil de Mirko.

Il est question de transformer Antivari en port franc.

De nouveaux combats ont eu lieu dans l'Herzégovine, à Drobnjak, Bagnini et Schoranzi. — Havas.

On mande de New-York, le 26 août :

Le général confédéré Morgan a battu, dans le Tennessee, 800 fédéraux commandés par le gouverneur Johnson et a fait 500 prisonniers, parmi lesquels Johnson lui-même.

Les enrôlements reprennent une certaine activité dans le Nord.

Le président Lincoln a déclaré vouloir avant tout l'Union. Il a dit qu'il détruirait ou conserverait l'esclavage, entièrement ou en partie, s'il croyait, par un de ces moyens, pouvoir maintenir l'Union.

Un meeting en faveur de la guerre doit avoir lieu demain à New-York. — Havas.

Le gouvernement de Juarez, impuissant à résister à la pression populaire et au danger de l'approche de nos soldats, se serait décidé à abandonner Mexico pour chercher dans les montagnes du nord-ouest un asile plus impénétrable. C'est dans ce sens qu'on explique la marche de Comonfort et de l'armée du nord sur Mexico. — Havas.

Le *Moniteur de l'Armée* publie les nouvelles suivantes de la Cochinchine :

Les correspondances particulières de Saigon, du 15 juillet, nous annoncent que la révolte du Tonking prenait de grands développements. Le chef de l'insurrection, le prince Lé, a adressé au peuple une proclamation dans laquelle il établit ses droits à la couronne. D'après ce document, il descend des Vua, ou rois de la deuxième dynastie, qui ont gouverné le Tonking, jusqu'en 1788.

Son aïeul, Chien-Tong, détrôné par l'usurpateur Tay-Son, se retira en 1788 en Chine, auprès de l'empereur Kien-Long, son ami, et mourut en 1804 à Pékin. Son fils aîné revint au Tonking, en 1825, avec sa famille. Il mourut peu de temps après. Le prince Lé est son petit-fils. Il a de nombreux partisans et jouit d'une grande

popularité. Son armée, aujourd'hui, est nombreuse. Il s'est emparé des provinces de l'Ouest, et, aux dernières dates, il se préparait à marcher sur Kecho ou Ha-Noï, capitale du pays.

Le prince Lé montre les dispositions les plus favorables pour la France dont il se déclare l'ami dévoué. Il a écrit dans ce sens au vice-amiral Bonard. Il dit qu'il n'agit pas dans un esprit de conquête, et qu'il veut seulement reprendre l'héritage de ses ancêtres, incorporé par trahison à l'empire d'Annam, il y a environ un demi-siècle.

La cour de Hué, qui vient de perdre la Basse-Cochinchine, conquise par nos armes, comprend que la perte du Tonking serait aujourd'hui l'anéantissement de sa puissance et elle fait de grands efforts pour comprimer la révolte. D'un autre côté, l'empereur Tu-Duc, heureux dans les circonstances actuelles d'avoir fait la paix avec nous, cherche à nous attirer dans son alliance. Cette situation, en plaçant la France entre les belligérants, nous rend les arbitres des destinées de ce vaste empire. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur* :

Par décret impérial rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. le comte Treilhard, conseiller à la cour impériale de Paris, est nommé directeur de la presse, en remplacement de M. Imhaus, appelé, sur sa demande, à d'autres fonctions.

Le mouvement de troupes pour Rome ne s'est pas ralenti dans le port de Toulon. Le 17^e de ligne et le 4^e chasseurs à cheval se sont embarqués vendredi sur la *Seine*, le *Descartes* et le *Labrador*, pour Civita-Vecchia. Ce transport se compose de 1.800 hommes et de 500 chevaux. Le transport à vapeur la *Seine* a la double mission de déposer à Civita-Vecchia 700 hommes et 120 chevaux, et d'apporter à Naples les vivres, les rechanges et les fonds destinés à l'amiral Rigault de Genouilly, qui reste jusqu'à nouvel ordre sur les côtes d'Italie.

Le contre-amiral Jaurès, qui va remplacer le contre-amiral Protet, tué devant Nang-po, s'est embarqué le même jour à Toulon, d'où il se rendra à Suez. Là, il s'embarquera sur la frégate qui doit le porter en Chine. L'amiral mettra plus tard son pavillon sur la frégate la *Sémiramis*, actuellement en cours de voyage.

Le contre-amiral Jaurès est accompagné de son état-major.

Judi sont partis du port de Cherbourg, pour le Mexique, les vaisseaux le *Breslaw* et l'*Ulm*, et les transports le *Jura* et l'*Allier*.

C'est la 3^e division partie de Cherbourg.

S. M. Britannique, partie jeudi à trois heures de Bruxelles pour se rendre à Gotha, est arrivée dans la nuit à sa destination.

Avant son départ, la reine Victoria a reçu en audience particulière lord Cowley, ministre d'Angleterre à Paris.

Parmi les nombreux personnages distingués par leur rang ou par leur talent qui se trouvaient

à Bruxelles en même temps que la reine, on cite le lord-maire de Londres, sir William Cubit et le médecin de Sa Majesté.

Loterie St-Point. — N^o gagnants 31 août.

(Vu la rapidité du placement des billets, l'Autorité supérieure vient de rapprocher au 30 septembre courant le 2^e tirage).

Lot de 5,000 fr. gagné par n^o 1,811,559.

Lot de 2,000 fr. gagné par n^o 2,586,017.

Lot de 1,000 fr. gagné par n^o 769,475.

Cent autres lots de 100 fr. par les n^{os} suivants :

402,808	861,005	949,597	2,856,215
1,661,614	3,696,858	1,801,515	2,475,224
2,281,595	2,225,756	2,967,252	3,450,667
1,572,089	2,591,585	556,002	1,675,662
718,679	3,599,292	2,522,094	116,695
1,299,659	5,845,947	2,597,548	3,846,093
2,522,262	3,202,445	2,225,155	3,228,471
2,118,215	3,475,448	2,291,466	2,879,222
1,900,872	1,970,554	2,593,551	1,660,150
1,195,528	555,005	1,078,645	567,010
3,689,855	3,949,452	3,215,269	2,404,009
3,720,288	1,569,692	3,558,677	495,358
2,604,578	2,791,010	2,885,254	2,665,115
2,582,849	2,752,362	2,559,546	2,255,779
849,079	1,762,204	2,608,757	2,528,724
3,560,784	3,669,255	475,879	1,874,889
466,958	321,820	3,717,987	1,087,448
897,499	2,942,888	2,989,787	926,016
2,459,515	3,587,994	2,969,123	170,752
1,595,896	3,295,880	69,449	3,370,558
2,579,861	1,897,004	3,553,070	2,267,976
2,866,683	3,442,258	3,910,686	3,207,226
599,852	1,652,610	3,370,089	1,161,524
2,419,444	3,504,967	1,706,871	978,455
2,691,206	465,881	1,292,884	2,807,459

Notre journal publiera aussi les Numéros qui gagneront le 30 septembre courant.

BUREAU-EXACTITUDE (*Grandes Loteries*). — Pour recevoir, dans les départements, pour DIX FRANCS de Billets de *Grandes Loteries autorisées* (deux Tirages le 30 septembre), adresser (mandat de poste ou timbres-poste) DIX FRANCS au Directeur du Bureau-Exactitude, rue Rivoli, 68, Paris.

NOTA. Les personnes désireuses de s'occuper du placement des Billets de la Loterie de St-Point (*Lamartine*) sont priées de l'écrire au Directeur du Bureau-Exactitude, — (immédiatement, car le 3^e et dernier tirage suivra immédiatement celui du 30 septembre courant). (450)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le comice agricole s'est réuni dimanche sur le territoire de la commune d'Allonnes, pour diriger le concours agricole, auquel étaient appelés tous les cultivateurs de notre pays.

Jamais cette fête ne s'était présentée dans d'aussi belles conditions de succès. Les concurrents étaient nombreux et les amateurs plus nombreux encore. Nous reviendrons sur la partie d'agriculture et nous ne signalerons aujourd'hui

poir d'obtenir quelque indice sur la belle inconnue. Ploie, vent, grêle, rien ne l'avait arrêté dans l'accomplissement de sa tâche amoureuse. Il s'était lié avec quelques gens du pays connus pour aimer à causer. Il amenait la conversation sur leurs sujets favoris, et, lorsqu'ils avaient mordu à l'hameçon, il écoutait avec une attention, un soin, un tact dignes de la Comédie-Française. Puis, au bout de trois heures d'audition, il hasardait timidement quelques mots sur la belle danseuse de la dernière fête du village. La « compagnie » n'avait pas demandé mieux que de satisfaire sa curiosité, « bien naturelle » chez un jeune homme, mais on n'avait pas remarqué la jeune fille dont il parlait.

L'hiver avait fait place au printemps et la nouvelle saison s'avancait les mains pleines de promesses : les arbres étaient chargés de bourgeons, l'herbe apparaissait partout fine et drue, l'oiseau commençait à préluder, tout renouveau enfin sous la douce influence du soleil et des brises vivifiantes qu'il ramène avec lui.

On touchait au mois de mars et déjà on se préoccupait, dans l'étude de M^e Noireau, des fêtes de Pâques, qui, en 1837, tombait le 12 avril, autrement dit Pâques était *haut*, cette année-là, et Pâques, *haut*, ce sont dix millions de plus dans le commerce, que lorsqu'il est *bas*, par les achats extraordinaires de vêtements qui se font dans le premier cas.

Valentin n'avait pas échappé à l'influence de la *tardi-*

veté de Pâques. Lui, aussi, il s'était dit que, si cette fête tombait dans « les beaux jours », c'était une raison pour renouveler sa garde-robe. Et il s'était fait faire une redingote, un pantalon, un gilet, — commande des bottines et acheté un chapeau, le tout à la mode du jour.

L'amour était bien pour quelque chose dans ces acquisitions ; mais notre héros n'osait se l'avouer ; il aimait mieux que ces dépenses vinssent de son esprit que de son cœur.

Quelques jours suffirent pour confectionner les vêtements commandés par le héros.

Ces vêtements lui furent envoyés un dimanche matin, par son tailleur, avec la facture, qui montait à cent vingt francs.

Valentin donna deux francs de pourboire à l'apprenti qui lui apporta ses habits et le congédia. Il lui tardait de se voir dans ses nouveaux vêtements et de juger de l'effet qu'il pourrait produire, avec cette toilette, sur le cœur de la belle Edmée, car il ne doutait pas qu'elle ne revint, cette année, à la fête d**. Cependant, il n'avait fait aucun aveu à cette jeune fille, et celle-ci était restée avec lui sur le pied de la plus austère réserve. Malgré cela, il était porté à croire qu'elle reviendrait et qu'il danserait de nouveau avec elle. — Il est impossible que ce doux rêve ne se réalise pas, se disait-il. Je n'ai fait que presser sa main un instant, mais cet instant a suffi pour établir entre nos cœurs une mystérieuse communi-

cation. Le corps est le conducteur de l'âme, et deux êtres jeunes et aimants, mis en rapport, dans une de ces fêtes de l'amour appelées bals, sont comme liés l'un à l'autre, à leur insu, par une chaîne divine. Si cette jeune fille a produit sur mon cœur une si vive impression ; si elle est encore présente à ma pensée comme au premier jour, après plus de dix mois de séparation, c'est que le rapport secret dont je parle existe ; c'est que je ne lui suis pas indifférent, c'est qu'elle m'a remarqué, qu'elle pense à moi comme je pense à elle. O mon Dieu, poursuivit-il, je ne demande pas qu'elle m'aime, mais seulement qu'elle consente à se laisser aimer par moi.

Notre amoureux nageait en plein dithyrambe.

Valentio se montra très-satisfait du drap de ses vêtements et de l'élégance de leur forme. Il s'admira près d'un quart d'heure dans sa glace, en faisant les plus jolis rêves d'amour. Après quoi, il quitta ses nouveaux habits, les appendit avec son dans un placard et les couvrit d'une pièce de percaline verte, afin de les défendre de la poussière.

Il était si content, qu'il put à peine déjeuner et ne trouva pas deux paroles à dire à l'aubergiste chez lequel il prenait pension.

Il était heureux et le bonheur est peu expansif.

(La suite au prochain numéro.)

que la fête, qui a été magnifique. Rarement une localité comme Allonnes réussira à attirer une si grande affluence.

Des jeux de toutes sortes abondaient, et ils se faisaient aux sons de brillantes symphonies, exécutées par de jeunes amateurs d'Allonnes, réunis sous la direction de M. le vicaire, qui, tout en les amusant, leur apprend un art fort agréable. Cet art, dit M^{me} de Staël, entretient la sensibilité, agit immédiatement sur l'âme, et à Allonnes, on a pu constater déjà des relations plus fréquentes et plus amicales entre chacun des membres de la société musicale et un éloignement complet des cabarets. A moins de titres on a droit à la reconnaissance de ses concitoyens, et nous en sommes convaincu, elle ne fait pas défaut à M. le vicaire de cette paroisse.

Après le concours, il y a eu des courses en sacs qui ont excité une hilarité générale, et à la nuit, un brillant feu d'artifice qui a retenu fort avant dans la soirée les étrangers accourus pour prendre part à ces réjouissances.

M. le Sous-Préfet de Saumur présidait ce concours; il était accompagné de M. Louvet et de M. Courtilier, membres du conseil général, de plusieurs membres du conseil d'arrondissement, de M. de l'Espagneul, maire, et du conseil municipal d'Allonnes, qui s'est montré plein de désintéressement pour embellir cette fête.

Après le banquet, qui a eu lieu à cinq heures, plusieurs toasts ont été portés. Nous les publierons dans notre prochain numéro, ainsi que les noms des lauréats.

Nous avons reçu la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

« Monsieur,

« Vous avez inséré dans votre numéro du mardi 2 septembre un article tiré de l'*Union de l'Ouest*, relatif aux courses de Saumur. Je n'en ai à apprécier ni l'esprit ni la portée, seulement l'auteur me donne la responsabilité du tracé de la piste du steeple chase, ce que je ne puis admettre; je n'ai vu les obstacles que le dimanche matin et ai été très-étonné de les trouver complètement différents de ceux de l'année dernière. Dix douves dans le parcours, le départ dans la partie la plus marécageuse de la prairie, à 100 mètres à peine d'un obstacle de 1 m. 20 c. de hauteur, étaient autant de motifs qui devaient faire craindre à un homme du métier, sinon des accidents, au moins une course manquée. Au milieu de tout le bruit qui s'est fait cette année autour des courses de Saumur, je tiens à me décharger de toute responsabilité, et vous prie d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« A. DE LIGNIÈRES.

« Commissaire des courses de Saumur. »

Nous croyons répondre aux vœux des familles dont les enfants servent dans les rangs de l'armée, en publiant le mouvement de troupes qui a eu lieu à la suite de la dissolution du camp de Châlons. Le voici tel que le donne le *Moniteur de l'Armée* dans son dernier numéro :

Régiment d'artillerie. — monté de la garde. — 1^{re} batterie, de Versailles à Cherbourg; de là au Mexique.

Escadron du train des équipages militaires de la garde. — 1^{re} compagnie, de Paris à Cherbourg; de là au Mexique.

51^e de ligne. — Etat-major et 2 bataillons, d'Angers à Cherbourg; de là au Mexique. — 1 bataillon et dépôt restent à Angers.

62^e de ligne. — Etat-major et 2 bataillons, de Lyon à Cherbourg, de là au Mexique. — 1 bataillon et dépôt restent à Dijon.

65^e de ligne. — Etat-major, 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons, à Bone (Algérie). — Dépôt reste à Poitiers.

67^e de ligne. — Etat-major, 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons, de Lyon, etc., à Toulon; de là en Algérie. — Dépôt reste à Romans.

7^e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et 6 compagnies, de Besançon à Cherbourg; de là au Mexique. — 2 compagnies et dépôt de Besançon à Toulouse.

13^e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et 8 compagnies, de Toulouse à Besançon. — Dépôt, de Toulouse à Besançon.

18^e bataillon de chasseurs à pied. — Etat-major et 6 compagnies, de Metz à Cherbourg; de là au Mexique. — 2 compagnies et dépôt restent à Metz.

1^{er} carabiniers. — Etat-major et 4 escadrons, au camp de Châlons. — 2 escadrons et dépôt restent à Toul.

2^e carabiniers. — Etat-major et 4 escadrons, au camp de Châlons. — 2 escadrons et dépôt restent à Epinal.

5^e cuirassiers. — Etat-major et 4 escadrons, au camp de Châlons. — 2 escadrons et dépôt restent à Toul.

10^e cuirassiers. — Etat-major et 4 escadrons, au camp de Châlons. — 2 escadrons et dépôt restent à Nancy.

12^e chasseurs. — 2 escadrons, de Carcassonne à Toulon; de là au Mexique. — Etat-major, 4 escadrons et dépôt restent à Carcassonne.

3^e d'artillerie. — 1^{re} batterie, de Vincennes à Cherbourg; de là au Mexique.

7^e d'artillerie. — 1^{re} batterie, de La Fère à Cherbourg; de là au Mexique.

11^e d'artillerie. — 1^{re} batterie, de Rennes à Cherbourg; de là au Mexique.

20^e d'artillerie. — 2^e batterie, au camp de Châlons.

3^e escadron du train d'artillerie. — 1^{re} compagnie (bis), de Vincennes à Cherbourg; de là au Mexique.

5^e escadron du train d'artillerie. — 1^{re} compagnie, de Metz à Cherbourg; de là au Mexique.

1^{er} du génie. — 4^e compagnie de sapeurs, de Montpellier à Cherbourg; de là au Mexique.

3^e du génie. — 13^e compagnie de sapeurs, de Metz à Cherbourg; de là au Mexique.

4^e escadron du train des équipages militaires. — 5^e compagnie (détachement), de Châteauroux à Cherbourg et Toulon; de là au Mexique.

5^e escadron du train des équipages militaires. — 6^e compagnie, de Vernon à Cherbourg; de là au Mexique.

LES DÉPÔTS DU

- 20^e de ligne, de Givet à Lyon.
- 26^e — de Saint-Brieuc à Strasbourg.
- 57^e — de Dunkerque au Mans.
- 53^e — de Besançon à Givet.
- 56^e — de Strasbourg à Besançon.
- 66^e — de Strasbourg à Aix.
- 70^e — du Mans à St-Brieuc.
- 85^e — de Lyon à Tarbes.
- 4^e bataillon de chasseurs à pied, de Strasbourg à Metz.
- 18^e bataillon de chasseurs à pied, de Metz à Strasbourg.

VILLE DE SAUMUR. AVIS ADMINISTRATIF.

Contributions directes.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion d'Honneur :

Donne avis aux contribuables, que M. Beaudesson, contrôleur des contributions directes, se trouvera le 15 septembre courant et jours suivants, à 7 heures du matin, à la Mairie de Saumur, pour le travail des mutations, et qu'il recevra la déclaration des mutations foncières qui n'auraient pas encore été faites.

Les propriétaires intéressés, ou leurs mandataires, devront se présenter de 8 heures du matin à 5 heures du soir, munis des titres constatant les mutations, ou, à défaut, d'un certificat du Receveur de l'enregistrement, ou d'une note du notaire, qui rappellera la date et l'objet des titres.

Hôtel de la Mairie de Saumur, le 6 septembre 1862.

Le Maire, député au Corps-Législatif,
LOUVET.

VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur fait savoir qu'en vertu des instructions de M. le ministre de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics, du 16 août 1862, une enquête de *commodo et incommodo*, d'une durée de un mois, sera ouverte au secrétariat de la Mairie de cette ville à partir du 8 septembre prochain, de midi à 5 heures, pardevant M. Arrault, juge de paix, commis à cet effet, aux fins de recevoir les observations qui pourraient être faites :

1^o Sur le nouveau tracé qui prolonge jusqu'au coteau, la levée de Nantilly;

2^o Sur le partage de la dépense de 40,000 fr. occasionnée par le changement de tracé et qui sera répartie comme suit :

Par l'Etat les 5/4.....	50,000 fr.
Par le département 1/80.....	500
Par la ville de Saumur 13/80.....	6,500
Par les propriétaires intéressés 6/80.....	5,000
Total	40,000

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 août 1862.

Le Maire : CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Londres, 8 septembre. — le *Morning-Post* dit : Nous apprenons qu'il a été définitivement arrêté de faire juger Garibaldi par le sénat formé en haute cour de justice. Cette décision aurait été prise pour se conformer aux lois en vigueur qui renvoient devant cette juridiction les députés prévenus de tout crime ou délit politique.

Belgrade, 7 septembre. — Les Turcs d'Ouzgitz commencent à tirer sur les habitants serbes. Ceux-ci ne résistent pas encore, mais ils sont prêts au combat.

Cette nuit, le feu a été mis au quartier serbe par les Turcs. L'incendie dure encore. Le palais de la préfecture est en flammes. Ce sinistre est attribué à un complot ourdi par les Turcs.

Raguse, 7 septembre. — Les Monténégrins refusent les conditions qui leur étaient imposées par les Turcs. Ils ont fait demander à Constantinople que ces conditions soient adoucies. Pendant l'armistice les Monténégrins transportent à Cattaro leurs objets les plus précieux. Les derniers engagements qui ont eu lieu dans l'Herzégowine sont restés sans résultats.

Madrid, 6 septembre. — Le gouvernement prend des mesures sévères contre les fauteurs de désordres. La presse est unanime pour réprover les tentatives faites au moyen de pétards jetés dans les rues. — Havas.

VILLE DE PARIS.

Construction du quartier neuf du Luxembourg en vertu des traités passés avec la ville de Paris et des décrets en date des 4 décembre 1850 et 5 juin 1858.

Par l'article 18 de ses statuts, la Société du quartier neuf du Luxembourg a été autorisée à émettre un emprunt de 6,400,000 fr. représenté par 12,800 obligations hypothécaires de 500 fr. chacune, remboursables annuellement à 625 fr. par voie de tirage au sort et dans un délai de 46 ans.

L'émission de 3,200 obligations formant la 1^{re} série a eu lieu l'année dernière et a été couverte entièrement.

Il est ouvert une souscription pour l'émission des 2^{me}, 3^{me} et 4^{me} séries, formant le complément des 12,800 obligations hypothécaires.

Conditions et avantages:

1^o Versement, soit en une seule fois au moment de la souscription, soit par cinquième, et de mois en mois, à partir du premier versement qui a eu lieu en souscrivant.

2^o Intérêts à cinq pour cent payables sans frais ni impôts, les 1^{er} juin et 1^{er} décembre de chaque année, à Paris, au siège social, 62, rue de Richelieu, et dans chaque chef-lieu de département, chez les banquiers chargés de recevoir les souscriptions.

3^o Paiement de la totalité des intérêts sur 500 fr., à partir du versement du premier cinquième.

4^o Bonification immédiate de 4 fr. 16 c. pour chaque obligation entièrement libérée au moment de la souscription.

5^o Titres nominatifs ou au porteur, au choix des preneurs.

Le remboursement des obligations et de la prime qui y est attachée est garanti par voie d'inscription hypothécaire, au profit des obligataires, prise sur tous les terrains et immeubles composant et devant composer le nouveau quartier, le 12 avril 1861, au bureau des hypothèques de Paris (premier bureau, vol. 958, n^o 134).

Aussitôt après la clôture de la souscription, les formalités seront remplies pour que les titres soient cotés à la Bourse.

On souscrit, dans l'arrondissement de Saumur, chez les banquiers, les notaires et les agents de change, et notamment :

A Saumur, chez MM. Louvet, Trouillard et C^{ie}, banquiers; veuve de Fos-Lelheulle et fils, id.; veuve Lambert et fils, id.; M. L. Reveau, agent de change.

(411)

Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu! 46 ans de succès!

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se

défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph.; à Cholet, Bontems, ph.

Marché de Saumur du 6 Septembre.

Froment (hec. de 77 k.) 21 64	Huile de lin 51 —
2 ^e qualité, de 74 k. 20 80	Paille hors barrière 52 56
Seigle 14 —	Foin id. . . . 60 76
Orgé 10 —	Luzerne (les 750 k.) 58 50
Avoine (entrée) . . . 9 23	Graine de trèfle . . . —
Fèves 15 25	— de luzerne . . . —
Pois blancs 22 40	— de colza 29 —
— rouges 16 40	— de lin 27 —
Cire jaune (50 kil) . 150 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Huile de noix ordin. 60 —	(l'hectolitre) . . . —
— de chenevis . . . 30 —	— cassées (50 k) . . . —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 250
Id.	2 ^e id. 125 à 150
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 ^{re} id. 115 à »
Id.	2 ^e id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 110 à »
Id.	2 ^e id. 105 à »
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 ^{re} id. 105 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
La Vienne, 1861	80 à 90
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1861	120 à 120
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 250 à »
Id.	2 ^e id. 125 à 140

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

Varrains, 1861	115 à 125
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à »
Id.	2 ^e id. 140 à »
Restigny 1861	155 à »
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 110 à »
Id.	2 ^e id. 105 à »

BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 69 55.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 25.

BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 69 65.
4 1/2 p. 0/0 Ex divid. — Fermé à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FIALLITE BLOT.

Les créanciers de la faillite du sieur Henri Blot, épiciier, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'art. 504 du Code de commerce, à se trouver le lundi 22 septembre courant à 9 heures du matin en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal, (433) TH. BUSSON.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Très-bien située et en bon état,

Comprenant dix-sept pièces, chambres et cabinets, avec écurie, cour, remise, cave, grenier et autres dépendances.

Toutes facilités seront données pour les paiements.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE Ou à louer,

UNE MAISON, à Saumur, à l'angle de la rue Beaurepaire et de la rue des Potiers;

UNE MAISON, à Saumur, rue Saint-Nicolas, n^o 3.

S'adresser audit notaire. (581)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1863.

UNE MAISON, au Pont-Fouchard, occupée par M^{me} Aubelle.

S'adresser à M^{me} AUBELLE. (528)

AVIS.

MM. les Pharmaciens de la ville de Saumur ont l'honneur de prévenir qu'on trouvera chez eux tous, indistinctement, les EAUX MINÉRALES aux mêmes prix que ceux indiqués dans la circulaire distribuée dernièrement par un de leurs confrères.

AVIS.

Un sociétaire désirerait céder sa part des intérêts qu'il a dans l'un des premiers établissements d'horticulture d'Angers. Cette position n'exigera du preneur qu'un peu de surveillance et lui prodra 50 p. 0/0 de bénéfice.

S'adresser à M^e VAILLIER, huissier, rue Cendrière, à Saumur. (417)

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

A AFFERMER OU A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1863,

LE MOULIN SCÉE

Situé sur la rivière de Changeon, à 8 kilomètres de Bourgueil et à 4 kilomètres de Gizeux (Indre-et-Loire).

Ce moulin, parfaitement monté à l'anglaise, muni d'un indicateur, est composé de trois paires de meules, nettoyage, blutteries et tous les autres accessoires.

Il est actuellement exploité par M. Besnard-Boucher.

Il dépend de ce moulin environ 2 hectares de terre en jardin et prés.

On joindrait, au gré du fermier ou de l'acquéreur, une plus grande étendue de terre et de pré.

S'adresser pour les conditions : A M^e HERVÉ, notaire à Bourgueil; A M. LEMESLE, docteur-médecin, à Bourgueil;

Et à M. BALLIE, directeur de l'Assurance Mutuelle d'Indre-et-Loire, rue Balzac, n^o 4, à Tours. (428)

UN JEUNE HOMME, d'origine étrangère, muni de bons certificats, désire un emploi, soit comme comptable, soit comme voyageur, dans une maison de liquides. Il s'engage à introduire dans la maison où il entrera, la fabrication de deux produits de sa nationalité, jouissant d'une très-grande réputation et offrant de grands avantages.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort, DEMANDE UN CLERC. (431)

M^e PETILLEAU, notaire à Chinou (Indre-et-Loire), demande un PRINCIPAL CLERC, capable. (379)

ON DEMANDE UN APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix.
Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, névralgie, migraines, etc., etc.
10 fr. le flacon, p^r 10 jours de traitement. Un ou deux suffisent ordinairement.
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

AVIS IMPORTANT
VINAIGRE E. GOUDRAY A LA VIOLETTE
Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le titre de Vinaigre à la Violette et refuser comme entaché de faux tout Flacon non revêtu de ma Signature et de ma Marque de Fabrique.
E. Goudray

A VENDRE UN CHEVAL ARABE
Agé de 10 ans, pouvant s'atteler.
S'adresser à M. HUAU, vétérinaire en 2^e à l'Ecole de cavalerie. (429)

A VENDRE UN CHIEN D'ARRÊT EPAGNEUL,
Agé de huit mois.
S'adresser à M. EFFRAY, maréchal, sur le quai. (430)

HOTEL D'ANJOU ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENEVE. ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

Horlogerie en tous genres.

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc., livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

Horlogerie courante et soignée.

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche. Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique. (260)

M. GARREAU-MURAY, Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 5 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration; 2^o économie de moitié; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodés pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,